



Conseil régional du Centre-Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-234500023-20170630-DAP_17_02_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2017

Publication : 30/06/2017



Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N° 17.02.09

UNANIMITE

OBJET : Schéma de promotion des achats publics responsables

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière les **29 et 30 juin 2017**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014, relative à l'économie sociale et solidaire et plus précisément son article 13 prescrivant l'adoption d'un schéma de promotion des achats publics responsables afin d'encourager les acheteurs publics dans la voie des achats responsables.

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus précisément son article 76 élargissant ce schéma à la promotion des achats publics écologiquement responsables et modifiant l'article 13 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014

DECIDE

- D'approuver le Schéma de promotion des achats publics socialement responsables joint en annexe ;
- D'habiliter le président du conseil régional à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE : 30 juin 2017

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Schéma de promotion des achats publics responsables

Juin 2017

Table des matières

TABLE DES MATIERES	2
INTRODUCTION	3
1. RESPONSABILITE ECONOMIQUE	4
1.1. DECISION EN COUT COMPLET (OU COUT DU CYCLE DE VIE).....	4
1.2. RELATIONS FOURNISSEURS ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE TERRITORIAL.....	5
1.3. TRAVAIL COLLABORATIF SUR L'EXPRESSION DES BESOINS	6
2. RESPONSABILITE SOCIALE	6
2.1. DEVELOPPEMENT DES CLAUSES D'INSERTION SOCIALES SUR LES MARCHES	6
2.2. SOURÇAGE ET DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE DU SECTEUR ADAPTE ET PROTEGE (SAP).....	7
2.3. CONTROLE DU TRAVAIL DETACHE ET PROTECTION DE L'EMPLOI LOCAL.....	7
2.4. DEVELOPPEMENT DES CLAUSES ETHIQUES ET EQUITABLES.....	7
3. RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE	7
3.1. ECONOMIE CIRCULAIRE ET ECO-INNOVATION	7
3.2. ECONOMIES D'ENERGIE ET FAIBLE EMPREINTE ECOLOGIQUE	8
3.3. QUALITE CONSTRUCTIVE DE BATIMENTS RESPONSABLES	8
3.4. DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS	9
4. VIE DU SCHEMA	9
4.1. DEVELOPPER UNE POLITIQUE D'ACHAT INNOVANTE, DEONTOLOGIQUE ET SOUCIEUSE DE LA BONNE GESTION DES DENIERS PUBLICS	9
4.2. UNE GOUVERNANCE PARTAGEE ET RESPONSABLE	10
4.3. SUIVI ET PILOTAGE	10
5. PREMIÈRES ACTIONS	10

INTRODUCTION

La Région Centre-Val de Loire est engagée de manière affirmée et innovante dans la protection de l'environnement, ainsi que dans l'accompagnement des mutations économiques et sociales qui bouleversent ses territoires. Afin d'accentuer cet engagement, une démarche volontariste et engagée en termes d'achats publics responsables constitue un puissant levier d'action, sur lequel la Région désire s'appuyer.

La Région a signé le 8 septembre 2014 la Charte des Relations Fournisseurs Responsables et s'engage sur :

- ✓ Le respect des délais de paiement : le délai global moyen de paiement de la Région est de 22,4 jours en 2016,
- ✓ La responsabilité territoriale de l'acheteur public,
- ✓ La maîtrise de l'impact environnemental des achats.

La Région est d'ores déjà reconnue comme précurseur sur le volet environnemental, au travers d'une action de longue date sur la construction durable et la réalisation de bâtiments à haute performance énergétique. C'est dans cette optique que se sont inscrits contrats de performance énergétique pour la rénovation et l'optimisation de la gestion énergétique des lycées.

Sur le volet social, le Conseil Régional met en œuvre des clauses d'insertion en faveur des publics défavorisés de façon quasi systématique dans le cadre de ses marchés de travaux. Par ailleurs, le Conseil Régional a adopté une « Charte Régionale pour limiter le recours abusif au travail détaché et protéger l'emploi local ».

Elle compte aujourd'hui se saisir de l'obligation, fixée par la loi sur l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 (Loi 2014-856), de définir un schéma de promotion des achats responsables¹, pour amplifier cette action avec son volume d'achats annuel d'environ 190 millions d'euros (ce montant est d'ailleurs amené à croître en raison des nouvelles compétences confiées à la Région). Elle en a fait une des orientations du Schéma Régional de Développement économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Région Centre-Val de Loire (chapitre III- B) adopté le 16 décembre 2016.

Le présent document réaffirme les ambitions de la Région en matière de transition écologique, de valorisation des acteurs de l'économie sociale et solidaire, d'amélioration et de simplification de l'accès aux politiques régionales pour les acteurs économiques tout en veillant à générer des retombées positives pour le tissu économique régional (la Région a en 2016 réalisé plus de 70% de ses dépenses achats avec des acteurs du territoire).

Le schéma régional de la commande publique socialement responsable repose sur les priorités suivantes :

- ✓ développer une politique d'achat innovante et soucieuse de la bonne gestion des deniers publics ;
- ✓ placer les enjeux environnementaux et l'économie circulaire au cœur de la commande publique ;
- ✓ encourager l'économie sociale et solidaire ;
- ✓ faciliter l'accès des acteurs économiques locaux.

Il sera doté d'une gouvernance et d'un pilotage conformes à ses objectifs et à son approche.

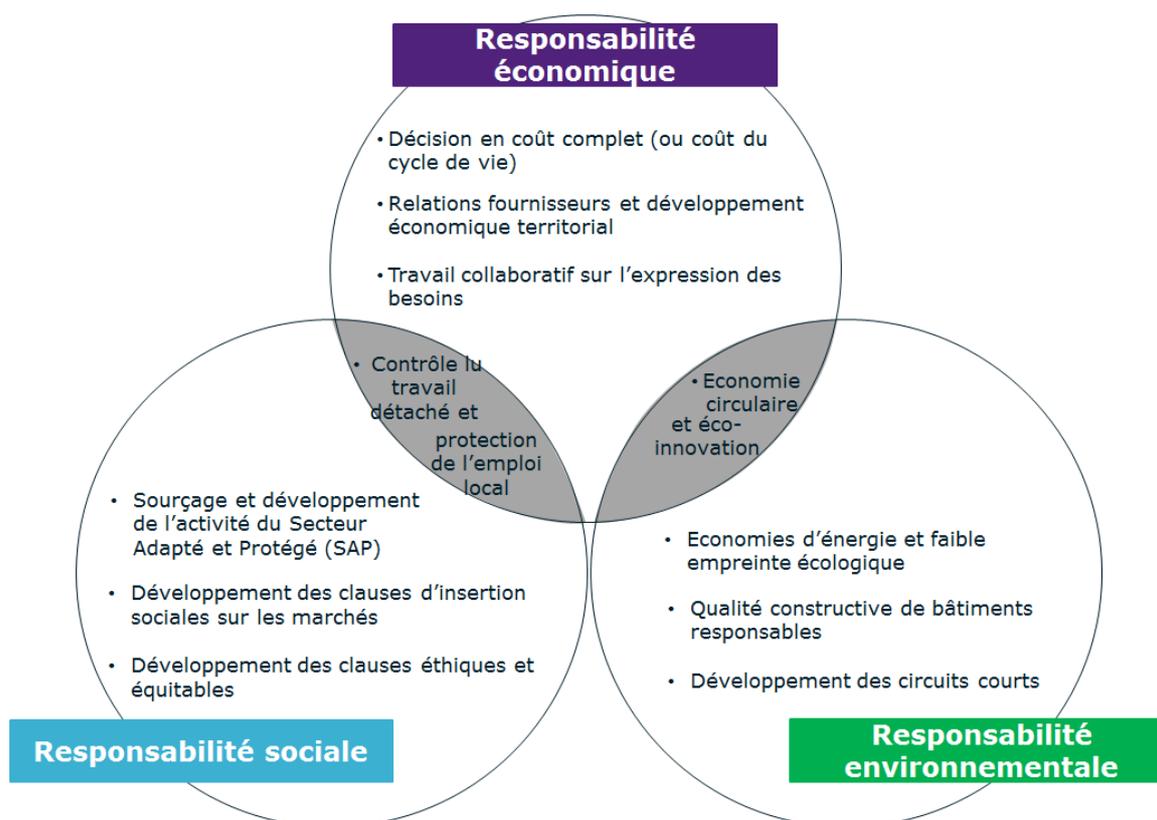
La Région souhaite que les structures auxquelles elle est associée, et notamment les centrales d'achat dont il est partie prenante, adoptent des orientations similaires à celle de ce schéma. Elle fera des

¹ Le seuil ayant été fixé par décret à 100 millions d'euros d'achats.

propositions en ce sens au sein des instances ad hoc. Ces orientations seront également reprises dans le cadre de ses futurs contrats de partenariat et délégations de service public.

Le présent schéma de promotion a été élaboré par la Direction des Achats et des Services Juridiques en collaboration avec les différentes directions de la Région. Il repose sur trois axes stratégiques : la responsabilité économique, la responsabilité environnementale et la responsabilité sociale.

Onze chantiers-clés ont été identifiés au sein de ces axes, dont certains concourent simultanément à plusieurs des axes.



1. RESPONSABILITE ECONOMIQUE

La Région entend contribuer au développement des entreprises régionales, notamment en leur permettant d'engager la conversion écologique de leurs productions. Cet objectif passe entre autres par la commande publique.

Par ailleurs la Région Centre - Val de Loire souhaite prendre le contrepied de l'idée selon laquelle l'intégration du développement durable et la recherche d'économies seraient des objectifs antinomiques en démontrant que la recherche d'économies, dès lors qu'elle sert la performance économique globale, est un des fondements d'une démarche d'achats responsables.

Trois chantiers seront engagés à ce titre.

1.1. Décision en coût complet (ou coût du cycle de vie)

En cohérence, tant avec le principe même de développement durable (qui sous-entend la prise en compte des incidences à court, moyen et long-terme d'une décision) qu'avec l'évolution de la

réglementation sur les marchés publics, la Région Centre - Val de Loire souhaite promouvoir fortement les réflexions en coût complet dans le cadre de ses achats, en intégrant notamment les coûts d'utilisation et, dans la mesure du possible, la prise en compte de la performance écologique.

Cette réflexion nécessitant d'être adaptée aux spécificités de chaque achat, une formation déclinant opérationnellement la mise en œuvre du coût complet sera mise en place. Celle-ci intégrera également la démarche d'analyse fonctionnelle, dans une optique commune aux acheteurs et aux prescripteurs. Il s'agit, pour cette dernière, d'exprimer dans les cahiers des charges la fonction recherchée et les résultats attendus, plus que de prescrire une solution, de manière à susciter l'innovation dans les offres proposées par les opérateurs économiques.

Ce chantier sera décliné dans un premier temps sur des expériences pilotes comme :

- les dossiers d'achats de matériels et de systèmes d'information ; il s'attachera à prendre en compte la durée d'usage et à lutter contre l'obsolescence programmée ;
- une opération de construction, de réhabilitation, et/ou de rénovation sur un EPLE.

1.2. Relations fournisseurs et développement économique territorial

Dans le cadre de son schéma de promotion des achats publics responsables, la Région propose de faciliter l'accès à la commande publique pour le tissu économique régional, dont bien évidemment les TPE et PME et les des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Accès des PME aux marchés publics

Les marchés régionaux représentent un important levier pour l'emploi et ce d'autant plus qu'ils peuvent bénéficier aux PME. C'est pourquoi l'accès de celles-ci aux marchés publics sera facilité :

- ✓ via le développement des pratiques d'allotissement ;
- ✓ par la simplification des dossiers de consultation (avec une attention particulière prêtée à la longueur et à la technicité des documents et à l'absence de formalisme inutile) ;
- ✓ par une certaine flexibilité sur les conditions d'accès, qu'elles soient financières ou techniques, notamment en ce qui concerne le respect des référentiels.

Un soutien supplémentaire sera apporté aux PME du territoire grâce à l'organisation que la Région souhaite annuelle, d'un salon inversé par lequel elle invitera (en lien avec d'autres donneurs d'ordres) les entreprises locales à venir découvrir son portefeuille d'achats, de manière à les aider à se positionner sur ses besoins. Une réflexion sera initiée sur la pertinence et faisabilité d'une bourse dédiée à la sous-traitance et à la cotraitance. Cette dernière permettra à des PME n'étant pas en mesure de répondre intégralement à un marché d'identifier des partenaires.

Accompagnement des fournisseurs

La Région souhaite cultiver des relations partenariales avec ses fournisseurs et prestataires, allant au-delà de la simple relation de donneur d'ordres et fournisseurs. Pour faire adhérer les fournisseurs à la démarche d'achats responsables qu'elle entreprend, il est essentiel que la Région leur communique ses objectifs en termes de développement durable et les incite à intégrer ce dernier dans leur activité. Il est également important qu'elle prenne en compte leurs souhaits et leurs contraintes, afin de construire de manière concertée une commande publique responsable et performante.

Cela passe par la professionnalisation des acteurs, à travers notamment une formation spécifique à la gestion de la relation fournisseurs et aux démarches collaboratives, de manière à leur fournir les outils et méthodes nécessaires pour aller plus loin dans l'accompagnement. La complémentarité avec d'autres acteurs (type GIP ou plateformes) poursuivant l'objectif de l'accès renforcé des entreprises locales à l'achat public régional sera recherchée.

Ainsi, la Région renforcera le pilotage de la gestion collaborative de la relation avec ses fournisseurs stratégiques, en incluant les prescripteurs.

Développement des circuits courts

La recherche de circuits courts (Cf. 3. Responsabilité environnementale) constituera également un facteur positif pour les acteurs économiques locaux.

1.3. Travail collaboratif sur l'expression des besoins

Afin d'améliorer sa performance économique, la Région met l'accent sur la définition du besoin, pleinement consciente de l'importance de celle-ci pour le renforcement de l'efficacité de sa commande publique. Elle favorisera donc la mise en place d'actions permettant de rendre plus efficiente cette étape cruciale du processus d'achat.

Pour cela, la Région planifie la mise en place, dans le cadre des structures de gouvernance et de pilotage, d'un travail d'anticipation pluriannuelle des marchés permettant d'identifier les dossiers d'achats à fort enjeu économique et durable.

Ce travail passera également par l'instauration d'un partage des bonnes pratiques et de retours d'expérience sur les dossiers d'achats responsables : il s'agit pour cela d'organiser les échanges entre la DASJ et les directions prescriptrices de la Région.

2. RESPONSABILITE SOCIALE

La Région Centre - Val de Loire est engagée dans la mise en œuvre d'une politique sociale volontariste, en lien, notamment, avec les acteurs de l'insertion sociale. Elle souhaite faire de la commande publique un levier de cet engagement.

L'action régionale en matière d'achat entend accroître la part de dépenses réalisées auprès d'opérateurs économiques inscrits dans une démarche de progrès social. Une attention particulière sera donnée aux entreprises inscrites dans les secteurs qui ont une plus-value sociale importante (acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique et du Secteur Adapté et Protégé, notamment).

Elle souhaite également encourager les démarches de responsabilité sociale auprès des entreprises dites du « secteur classique ». Cette volonté se manifeste pleinement dans la « Charte Régionale pour limiter le recours abusif au travail détaché et protéger l'emploi local » adoptée par la Région en octobre 2016.

La Région souhaite également encourager les bonnes pratiques auprès de ses partenaires et de ses prestataires dans le cadre des marchés publics, en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations.

Par ailleurs, la Région considère les formations en alternance comme une voie efficace d'accès à une activité professionnelle. Elle entend utiliser ses marchés publics comme leviers pour soutenir ces périodes d'apprentissage. Elle cherchera à intégrer dans ses dossiers de consultation des éléments permettant de prendre en compte l'investissement des soumissionnaires en faveur de ces formations.

2.1. Développement des clauses d'insertion sociales sur les marchés

L'intégration de clauses d'insertion en faveur des publics rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières est une pratique développée et bien ancrée dans la commande publique de la Région Centre - Val de Loire. Elle reste cependant restreinte aux marchés de travaux et – bien que certains soient assez innovants, à l'instar des marchés de maîtrise d'œuvre – elle mérite d'être étendue à un périmètre plus large.

C'est pourquoi la Région compte diversifier les marchés porteurs de clauses d'insertion en axant leur développement sur les marchés de services. En mettant en place une concertation avec les donneurs d'ordre publics et les facilitateurs du territoire, la Région sera en mesure d'identifier de nouveaux

marchés pertinents. Par ailleurs, elle expérimentera la mise en place de marchés réservés à destination des acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique.

2.2. Sourçage et développement de l'activité du Secteur Adapté et Protégé (SAP)

La Région souhaite développer ses relations avec le secteur adapté et protégé à travers la mise en place d'une démarche de sourçage (études préalables du marché fournisseurs) sur certains marchés déterminés. Il s'agira ainsi d'identifier, de localiser et d'évaluer les opérateurs économiques de ce secteur (et de l'ESS en général).

Par ailleurs, rencontrer les têtes des réseaux du SAP – tels le GESAT et l'UNEA – permettra à la Région de mieux comprendre et intégrer les enjeux de ce secteur à sa commande publique et de susciter le développement d'offres nouvelles pouvant répondre efficacement à ses besoins. Le projet d'achat exemplaire relatif aux objets promotionnels constitue, à ce titre, une expérimentation importante.

2.3. Contrôle du travail détaché et protection de l'emploi local

Le Conseil Régional a adopté la « Charte Régionale pour limiter le recours abusif au travail détaché et protéger l'emploi local » lors de sa plénière des 13 et 14 octobre 2016. Cette charte doit être déployée en concertation avec les chambres consulaires, et les représentants professionnels du secteur de la construction. Elle prévoit l'intégration d'un certain nombre d'exigences dans les contrats publics de travaux pour permettre de rétablir l'équité économique des entreprises locales avec les entreprises ayant recours aux travailleurs détachés.

Cette action d'ampleur, compte tenu des montants des marchés de travaux, est une composante essentielle de l'action sociale de la Région via sa commande publique. Mais elle reste attentive également à toutes les problématiques ou démarches qui permettent l'amélioration de la performance sociale des entreprises du territoire et/ou qui sont titulaires de marchés publics régionaux.

2.4. Développement des clauses éthiques et équitables

La Région souhaite développer, lorsque l'objet et les conditions d'exécution s'y prêtent, des clauses sur le commerce équitable et l'achat éthique.

3. RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

Dans le prolongement de son engagement en faveur de l'environnement, la région souhaite mettre à profit le présent schéma afin de renforcer son exemplarité environnementale, en prenant en compte ses impacts positifs ou négatifs sur le climat et sur la biodiversité et en privilégiant des produits et services qui limitent la production de déchets.

Pour ce faire, elle agira à plusieurs niveaux : inciter à l'éco-innovation et l'émergence d'une économie circulaire sur les territoires, systématiser la prise en compte de la composante énergie / CO₂ dans ses marchés. Elle veillera également à déployer l'ensemble de ses moyens contribuant à améliorer la prise en compte du facteur environnemental dans les opérations immobilières (contrat de construction durable, cahier d'ambition des lycées et CFA du futur, etc.)

3.1. Economie circulaire et éco-innovation

Afin de prévenir la production des déchets dans la commande publique ou, à défaut, de permettre leur valorisation future, la Région entend contribuer au développement de l'économie circulaire et de l'éco-innovation qui constitue une des pierres angulaires de la performance environnementale. Ces démarches sont d'autant plus bénéfiques qu'elles présentent, en outre, un bilan positif en ce qui concerne l'économie et l'emploi.

Pour favoriser l'émergence de propositions nouvelles et innovantes en matière environnementale, les dossiers de consultation intégreront, autant que faire se peut, une ouverture aux variantes ciblées spécifiquement sur ce sujet.

Par ailleurs, une action de sourçage pourra être effectuée avec la collaboration des directions prescriptrices en amont de tout projet d'achat supérieur à 25.000 €, afin d'identifier sur les catégories de produits ou services concernées, les écolabels existant, en France ou à l'international, et pouvant être exigés ou promus dans le cadre de la consultation.

Enfin, l'action sur le tri et la valorisation sera prolongée, notamment pour les opérations de construction et de maintenance des bâtiments, en coordination avec les maîtres d'ouvrage et les entreprises du territoire (par exemple, en utilisant des critères de choix valorisant les entreprises proposant des solutions innovantes de réutilisation / recyclage de leurs déchets).

3.2. Economies d'énergie et faible empreinte écologique

La Région entend mener une politique d'achat respectueuse des ressources naturelles et visant à lutter contre le dérèglement climatique. Pour toutes les familles d'achats qui représentent un enjeu sur le plan énergétique et climatique, des dispositions seront prises afin de favoriser les offres des opérateurs économiques les plus sobres, via notamment l'introduction de critères de choix dans les dossiers de consultations.

Au titre des achats exemplaires, les marchés de transports donneront lieu à une action volontariste pour inciter les prestataires à améliorer leurs performances en matière d'émissions de gaz à effet de serre. En particulier des clauses incitatives ou des critères de sélection dédiés tiendront compte du cycle de vie des véhicules, de leurs émissions de gaz à effet de serre et dont les impacts climatiques sont avérés ; elles pourront à terme conduire, par exemple, à exclure les moteurs diesel. La flotte des autocars régionaux devra, en particulier, au fil des marchés, tendre vers l'utilisation de nouvelles motorisations (électrique, hybride, GNV, GNL).

D'autre part, dans les projets de construction et de rénovation, les maîtres d'œuvre seront incités à prendre en compte l'énergie grise des matériaux de construction dans leurs projets, par exemple par l'utilisation des fiches de déclaration environnementale et sanitaire.

Dans le cadre de ses marchés d'acquisition de produits issus du bois, la Région privilégiera le recours à du bois doté d'une traçabilité et certifié, notamment normes PEFC ou FSC et évitera de recourir à des essences de bois menacées.

3.3. Qualité constructive de bâtiments responsables

Le projet d'élaboration des cahiers d'ambitions des lycées et CFAs (Centres de Formation des Apprentis) du futur, piloté par la Direction des lycées et de l'action éducative, se développe sous 3 orientations : le numérique éducatif, en privilégiant la technologie filaire chaque fois que cela est possible, l'optimisation des services, la qualité constructive des bâtiments responsables. Cette dernière sphère développe son approche en positionnant les futurs bâtiments en tant qu'entité au service:

- de l'environnement (exemplarité en termes de performance énergétique et environnementale, bâtiment bas carbone, énergie renouvelable, biodiversité, etc.),
- des usagers (architectures désirable, stimulante, au service de la réussite scolaire et de la responsabilisation des usagers à la préservation du patrimoine et de l'environnement),
- et de l'économie (maîtrise des investissements, réflexion en coût global).

A terme, l'objectif doit être la généralisation de la démarche d'éco-construction pour toutes les opérations de construction et de rénovation d'envergure, dans les lycées, CFA, bâtiment administratif et pour toutes les opérations financées par la Région.

3.4. Développement des circuits courts

La Région a pour objectif, dans le respect de la réglementation sur les marchés publics et des normes, d'amplifier son action en faveur des circuits courts, afin de réduire l'empreinte écologique, notamment celle liée aux émissions de dioxyde de carbone (CO₂) ; cette orientation aura également pour effet de stimuler l'économie locale et de favoriser l'émergence d'offres nouvelles, notamment au travers de l'éco-innovation.

Cette action prend un relief particulier pour la restauration dans les lycées où elle doit concourir à l'objectif de recherche de denrées alimentaires de qualité, de saison, conformes aux réglementations phyto sanitaires, notamment issues de l'agriculture paysanne et/ou biologique.

Au-delà, une politique incitative doit être conduite à destination des collectivités partenaires et des structures associées.

4. VIE DU SCHEMA

La Région entend donc faire de la commande publique un outil qui participe au développement économique et encourage l'innovation tout en concourant à la maîtrise de la dépense publique.

Elle souhaite inscrire la conduite de ce schéma dans une démarche de progrès qui soit créatrice de valeur, source d'économies « intelligentes » et d'amélioration du service rendu.

Dans le cadre de l'engagement de sa responsabilité sociétale, la Région s'attache à prendre en compte les attentes des parties intéressées tout en garantissant le respect des règles de déontologie inhérentes au processus d'achat.

L'ensemble de ce dispositif doit s'inscrire résolument dans la durée, démontrer en permanence son efficacité, continuer à mobiliser les parties prenantes et être capable de s'adapter aux évolutions de son environnement.

Ce schéma de promotion est adopté pour une durée de 4 ans, de 2017 à 2021. Son pilotage doit permettre d'adapter, au besoin, les axes majeurs retenus aux évolutions réglementaires et socio-économiques. Il fera l'objet d'un réexamen critique plus poussé à mi-parcours (courant 2019).

4.1. Développer une politique d'achat innovante, déontologique et soucieuse de la bonne gestion des deniers publics

Au service d'une politique d'achat innovante, la Région entend :

- ✓ sensibiliser tous les acteurs aux procédures et les outils juridiques au service de l'innovation (variantes, prestations supplémentaires éventuelles, procédure concurrentielle avec négociation ou dialogues compétitifs, accord-cadre, partenariat d'innovation)
- ✓ effectuer, en amont, un travail de définition des besoins, des outils et techniques d'aide (sourcing, parangonnage, veille économique sur les achats, approche par famille d'achats) avec les prescripteurs.
- ✓ promouvoir, via des actions d'information à destination des acheteurs régionaux, les techniques d'achats qu'elle développera en interne dans le cadre de ce schéma.

La Région est garante de la probité des acteurs de la politique d'achat (agents, mandataires et élus de la CAO). Elle entend, à l'occasion de ce schéma, compléter ses outils en la matière. A l'instar de ce qui est fait dans le cadre de la gestion des fonds européens et des déclarations de conflits d'intérêts éventuels qui sont demandées, la Région rédigera une charte de déontologie destinée à l'ensemble des acteurs de l'achat public régional et qui complètera la Procédure Générale d'Achat.

Il est par ailleurs rappelé que les processus mis en œuvre en matière de commande publique visent à combattre les pratiques anticoncurrentielles ou assimilables à de la corruption.

4.2. Une gouvernance partagée et responsable

Le schéma entend favoriser l'implication de chacun des acteurs dans la mise en œuvre d'une commande publique responsable en renforçant l'information, la concertation et en prévoyant le suivi et l'évaluation de son exécution dans une démarche d'amélioration continue.

A cet effet, sa mise en œuvre sera suivie tous les trimestres par un comité technique dédié, qui associera les responsables des différentes actions, les directions prescriptrices avec le support et les outils de la direction achats aura pour fonctions :

- ✓ d'analyser les différents indicateurs de mise en place, d'avancement et de performance
- ✓ de proposer un arbitrage sur les conflits éventuels de priorité ou de budget
- ✓ de valider la pertinence des nouvelles initiatives proposées.

Il transmettra ses conclusions au comité de pilotage.

Une synthèse sera diffusée largement à travers les canaux de communication habituellement utilisés par la Région. Au-delà des chiffres, cette communication régulière devra promouvoir les actions exemplaires.

4.3. Suivi et pilotage

L'ensemble de la démarche et son évaluation dans le temps seront pilotés par un comité présidé par le 1^{er} vice-président et auquel seront associés les vice-présidents concernés, le président de la Commission d'Appel d'Offres ainsi que le questeur. Ce comité rendra compte à l'assemblée régionale, à mi-échéance de l'examen de la mise en œuvre du schéma qui sera alors réalisé.

5. PREMIÈRES ACTIONS

La mise en œuvre de ce schéma débutera par la conduite de projets ayant vocation à être exemplaires – du fait de leur portée et de leur potentiel mobilisateur -. Ces premiers projets seront choisis parmi la liste suivante :

- ✓ Le soutien au développement des matériaux de construction bio-géo-sourcés (dont la filière « paille-construction ») en Région Centre – Val de Loire ;
- ✓ La mobilisation du Secteur Adapté et Protégé pour des débouchés innovants visant à la création d'une offre locale et solidaire sur le marché des objets promotionnels ;
- ✓ La diversification des publics bénéficiaires des clauses d'insertion via le déploiement de la démarche sur les marchés de service ;
- ✓ La mise en œuvre d'une réflexion en coût complet sur les achats de matériels et systèmes d'information ;
- ✓ La prise en compte des incidences climatiques dans le cadre des marchés de transport régionaux avec une démarche d'amélioration avec les prestataires retenus ;
- ✓ La mobilisation des fournisseurs en circuits-courts, notamment dans le cadre des achats alimentaires avec un souci renforcé en termes de qualité ;

Dans le cadre du suivi et de la mise à jour du schéma, ces actions sont susceptibles d'évoluer et seront complétées par de nouveaux projets.